

visage de discuter avec les leaders à la Chambre et autres députés d'une modification possible de cet arrangement si l'on estime généralement que cette méthode serait sage ou nécessaire.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion de l'honorable M. Jamieson est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois est renvoyé au comité spécial de la pollution de l'environnement.)

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Selkirk (M. Rowland)—Les Nations Unies—L'Afrique du Sud—L'abstention du Canada quant à l'embargo sur les armes—La question des pièces de rechange; le député de Cochrane (M. Stewart)—Les affaires extérieures—Nomination du conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Le Canadien National—La pension des retraités—La hausse souhaitée par le comité.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION

BILLS PUBLICS

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN VUE DU VOTE PAR APPEL NOMINAL QUANT À CERTAINS BILLS

L'ordre du jour appelle

M. Baldwin—Le 16 octobre 1970

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation étudie les articles du Règlement concernant les bills publics déposés par les députés afin de présenter à la Chambre un rapport portant recommandation que soient apportées les modifications qui permettent le vote par appel nominal à l'égard de certains de ces bills.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, cette motion pourrait-elle être réservée? Il avait été convenu, je crois, qu'elle soit réservée tout en conservant son rang au *Feuilleton*.

M. l'Orateur suppléant: Est-il entendu que la motion n° 1 soit réservée et qu'elle conserve son rang au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

LA RECHERCHE

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ PERMANENT DE L'UTILISATION ET DU TRAITEMENT DES ANIMAUX

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, soit établi un comité permanent désigné par le premier ministre et ayant les pouvoirs de convoquer des personnes, de demander des documents, de faire rapport de ses délibérations et de formuler des propositions concernant les questions suivantes: a) l'utilisation d'animaux dans les recherches médicales, les soins qu'on leur donne et les traitements qu'on leur fait subir, les modalités applicables à la délivrance de permis du gouvernement concernant les endroits où sont gardés les animaux destinés à la recherche en laboratoire ou à la recherche médicale et celles qui s'appliquent à l'inspection et à la surveillance de ces endroits, b) dans la mesure permise par la juridiction fédérale, des propositions relatives à une loi prévoyant des sanctions contre les personnes qui maltraitent les animaux et contre ceux dont le métier est d'élever ou de capturer des animaux pour ensuite les vendre à des personnes ou des centres de recherche et qui gardent ces animaux dans des conditions cruelles, c) la façon la plus humaine de prendre au piège les animaux à fourrure, d) l'étude de la situation qui existe au Canada quant à la conservation des poissons, des oiseaux et de la faune en général, et les règlements nécessaires à cette conservation, e) l'étude par les juridictions fédérale et provinciales des questions susmentionnées et des propositions visant une façon efficace d'en arriver à une entente fédérale-provinciale et à l'adoption de mesures législatives.

• (5.00 p.m.)

—Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, c'est la quatrième session d'affilée au cours de laquelle j'ai présenté une motion de ce genre portant sur les sujets qui y sont énumérés et dont la Chambre est actuellement saisie. J'espère que tous les députés ont pu remarquer que cette motion est formulée d'une façon tout à fait démocratique. Elle est étrangère à tout esprit de parti; elle n'a aucun caractère dogmatique; elle n'avance ni réponses, ni solutions, ni méthodes. Tout simplement, mais avec insistance, elle attire l'attention des députés de la Chambre des communes sur des questions qui—je le crois en toute sincérité et avec conviction—devraient être renvoyées à un comité permanent de la Chambre qui les étudierait à fond. Une telle étude comporterait des travaux de recherche de la part du comité et celui-ci, après avoir entendu des témoins, serait en mesure de faire rapport à la Chambre des communes et au gouvernement des recommandations auxquelles son étude aurait abouti et qu'il croirait être dans le meilleur intérêt du Canada. Je ne parlerai pas longuement de la motion, car, comme je l'ai dit, j'ai traité de trois motions semblables par le passé. Je ne tiens certainement pas à prolonger indéfiniment le débat, et à couler ainsi ma propre motion. J'espère sincèrement que ma quatrième tentative sera la bonne et que l'on enverra cette motion à un comité pour étude.

J'aimerais tout d'abord mentionner deux lignes du dernier numéro du magazine de l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada intitulé «Nouvelles des parcs». Le dernier paragraphe de la page 15 se lit ainsi:

La vérité est que les grands problèmes d'aujourd'hui resteront sans solution. Nous arrivons trop tard et nous n'avons pas prévu suffisamment à l'avance. Seuls les problèmes de demain pourront être résolus, et cela uniquement si nous sommes conscients d'être responsables du futur.

Voilà les mots, monsieur l'Orateur, dont s'inspire cette motion—l'acceptation, la reconnaissance du fait que nous